



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 février 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17 Février 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 3 Mars 1997

**Adhésion de la Ville de Niort au Syndicat Mixte du Parc Inter-  
Régional du Marais Poitevin**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,  
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,  
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,  
M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS,  
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,  
Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN,  
Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusées :**

*Conseillers :*

Mme Annie COUTUREAU, Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'ensemble du dossier Syndicat Mixte du Parc Inter régional du Marais Poitevin (joint en annexe : modification du Syndicat mixte du Parc Régional du Marais Poitevin, contrat de territoire, Parc Naturel Régional du Marais Poitevin rapport d'activités - 1996), auquel il souscrit.

Cependant, il émet les réserves suivantes :

- Niort, en tant que "ville porte", souhaite avoir sa place au sein du nouveau bureau d'autant que Niort est la seule ville porte au seuil du Grand Site et du Site classé de la Venise Verte.
- Que le futur règlement intérieur définisse clairement la place particulière des villes portes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire adhérer la ville de Niort au Syndicat Mixte du Parc Inter régional du Marais Poitevin, dont les statuts sont joints en annexe
- à signer tous les documents relatifs à l'adhésion
- d'approuver le contrat de territoire joint en annexe et paraphé
- de désigner ses délégués au Comité Syndical :
  - 1 délégué titulaire : Bernard BELLEC
  - 1 déléguée suppléante : Patricia LUCAS
- d'inscrire au budget 1997, les crédits nécessaires au versements d'un montant de 87.990,00 F TTC au titre de la cotisation annuelle.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC